

Passeport J0



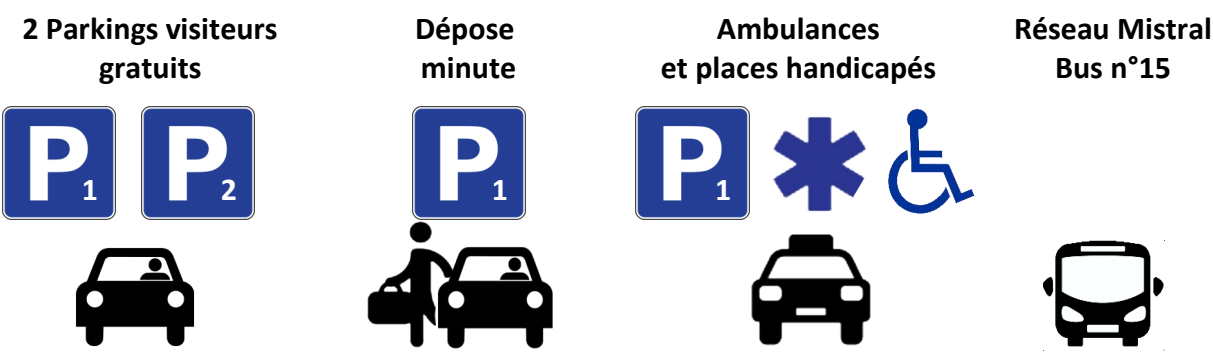
Hôpital national d'instruction des armées Sainte-Anne
Un hôpital moderne et innovant ouvert aux militaires et aux civils

**Le J0 vous accueille
de 6h45 à 15h00 du lundi au vendredi**

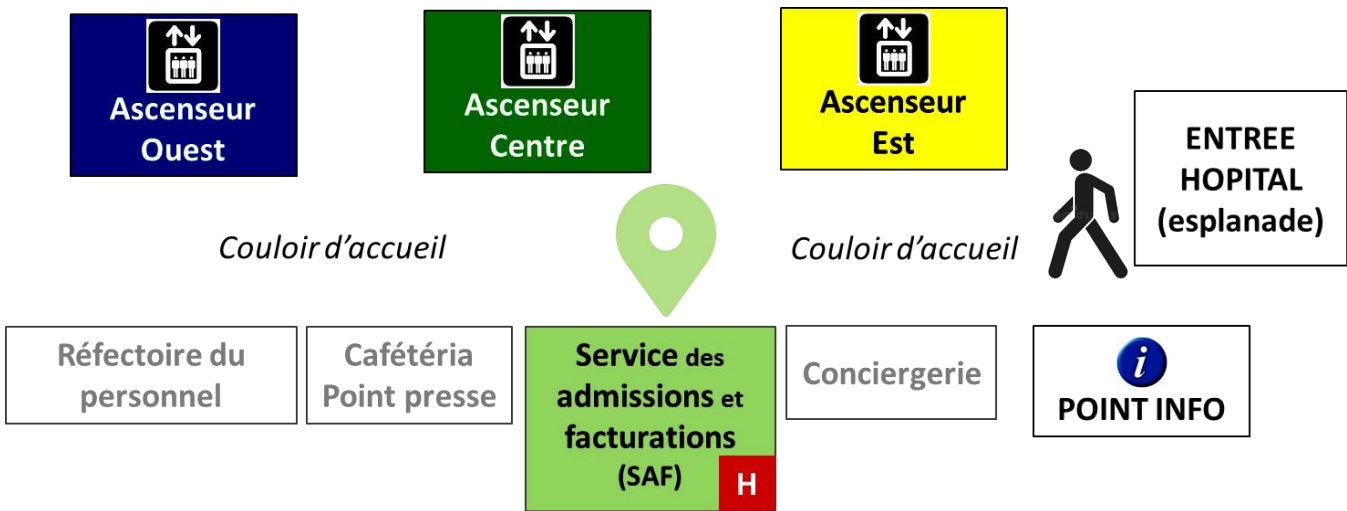


Secrétariat J0 : 04.83.16.25.87
Préadmission : 04.83.16.24.30
Standard de l'hôpital : 04.83.16.20.14

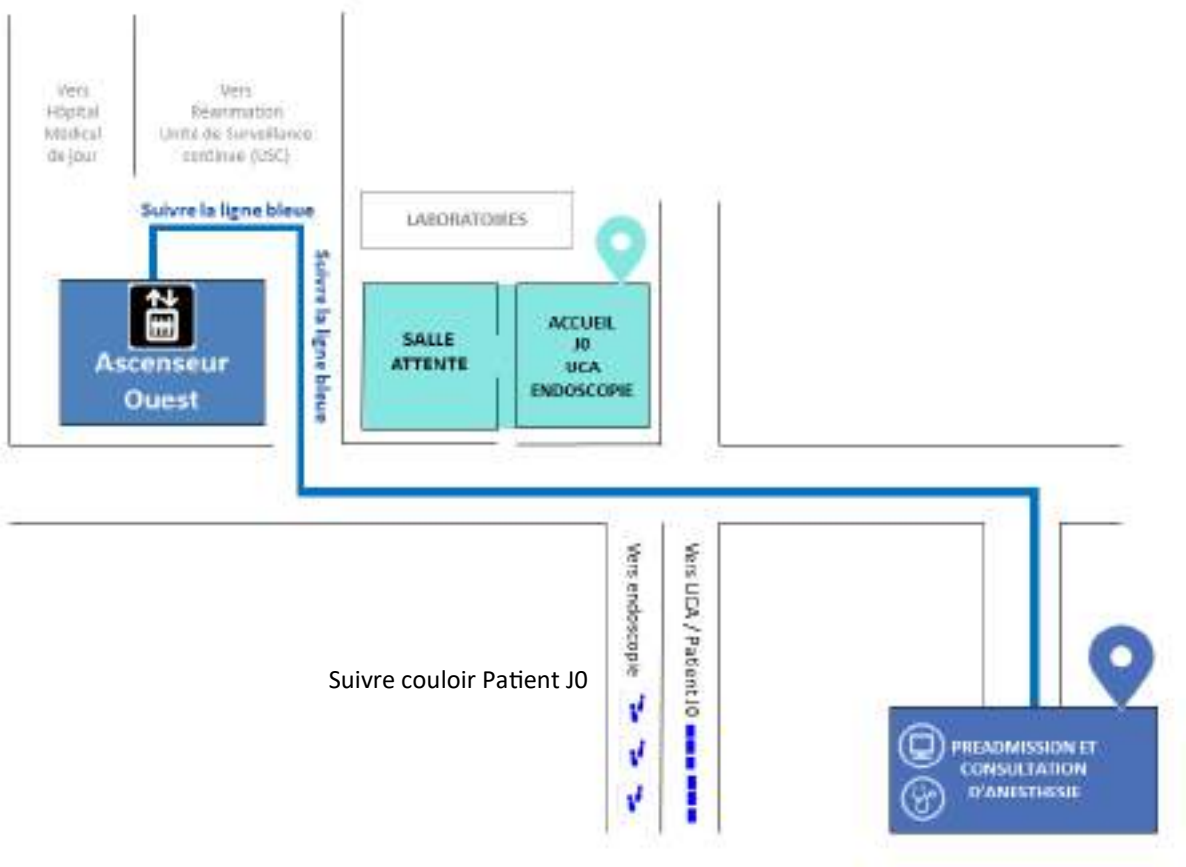
ACCÈS À L’HNIA SAINTE-ANNE



NIVEAU 0



NIVEAU -1



Bienvenue à l’HNIA Sainte-Anne

Merci de lire attentivement ce passeport pour connaître les différentes étapes de votre parcours de soins, il fait partie de votre information sur votre prise en charge.

- L’hospitalisation pour une chirurgie en J0 correspond à une arrivée à l’hôpital le jour de votre intervention.
- Une structure appelée accueil J0 est spécialement dédiée pour vous.
- Elle est chargée de votre préparation et permet votre accès selon la modalité « patient debout » c’est-à-dire que vous marchez jusqu’au bloc opératoire si votre état de santé le permet.
- Une tenue adaptée vous sera remise ainsi que des chaussettes antidérapantes.
- Vos bagages seront sécurisés et montés dans votre chambre d’hospitalisation où vous les retrouverez après le passage au bloc opératoire.
- Si vous habitez à plus d’une demi-heure de route ou à plus de 50km et qu’il vous est difficile d’être à l’heure prévue, vous pouvez être pris en charge avec notre dispositif « hôtel hospitalier ». N’hésitez pas à en parler avec le chirurgien et/ou l’anesthésiste qui pourront prescrire cette prise en charge si vous répondez aux critères d’éligibilité.

Les 5 étapes de votre parcours de soins J0

1	Consultation d’anesthésie.....	P4
2	Service des admissions et facturations.....	P5
	Informations santé et prévention.....	P6
3	Préparation et appel veille.....	P10
4	Le jour de l’intervention à domicile.....	P11
5	Le jour de l’intervention à l’hôpital.....	P12
	Le trousseau pour l’hôpital	P14
	Services et commodités.....	P15
	Les droits du patient	P16
	Développement durable / Démarche RSE.....	P19
	Contacts.....	P20

ÉTAPE 1



Consultation d'anesthésie

Le médecin anesthésiste vous apporte les informations suivantes :

- Technique d'anesthésie adaptée à votre état de santé
- Bénéfices et risques de l'anesthésie
- Prise en charge de la douleur post-opératoire

Le saviez-vous ?

Le jour de votre intervention chirurgicale, ce n'est pas obligatoirement le médecin rencontré en consultation d'anesthésie qui vous prendra en charge, mais toutes les informations nécessaires lui auront été transmises.

Durant votre passage au bloc opératoire vous aurez à vos côtés une équipe d'infirmiers anesthésistes diplômés d'état. En collaboration avec le médecin, ils procéderont à votre installation, à la surveillance de votre anesthésie et à la gestion de votre douleur dès votre réveil.



**Votre consultation d'anesthésie a lieu
au niveau -1 | OUEST**
(ascenseur bleu, voir plan p2)



Horaires : 9h00-17h00

Veuillez vous munir des documents suivants :

- Le questionnaire d'anesthésie rempli
- Les ordonnances de vos traitements habituels
- Vos derniers bilans biologiques
- Vos derniers examens cardiologiques si vous en avez

**MERCI DE PRENDRE UN
TICKET**

**avant de vous installer
dans la salle d'attente**

ÉTAPE 2

Service des Admissions
et Facturations



Cette étape est obligatoire
Elle vous permet de bénéficier du Tiers Payant

 Horaires : 7h30-17h00

Après votre passage en cellule de préadmission, ou le jour de votre arrivée en hospitalisation présentez vous au Service des Admissions et Facturations (SAF) avec les pièces suivantes :

- Documents remis par la cellule de préadmission
- Pièce d’identité
- Carte Vitale
- Carte de Mutuelle (si vous en possédez une)
- Si vous en êtes titulaire :
 - Article L115
 - Attestation CMU (Couverture Maladie Universelle)
 - Carte AME (Aide Médicale d’État)
 - Attestation d’accident de travail ou DAPIAS pour les militaires



Localisation : Niveau 0 | CENTRE | Hall d’accueil
(voir plan p2)



MERCI DE PRENDRE UN
TICKET
avant de vous installer
dans la salle d’attente





Les directives anticipées

- Il s'agit d'une déclaration écrite qui indique vos volontés pour votre fin de vie, en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux.
- Elles seront consultées si un jour vous étiez dans l'incapacité de vous exprimer après un accident ou une maladie par exemple.
- Mais tant que vous serez capable d'exprimer vous-même votre volonté, c'est votre parole qui primera sur vos directives anticipées.



Qui peut écrire les directives anticipées ?

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses directives anticipées. C'est un droit qui vous est offert, pas une obligation.



Peut-on changer d'avis ?

Oui, les directives anticipées peuvent être modifiées totalement ou partiellement, voire annulées à tout moment, en fonction de l'évolution de votre état de santé.



Quand les rédiger ?

Elles peuvent être rédigées à n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap.



Où les conserver ?

Les directives anticipées et leurs copies peuvent être gardées par vous-même, votre personne de confiance ou un tiers, ou conservées dans le dossier médical, voire le dossier médical partagé (DMP).

Vous devez transmettre toutes les informations utiles lors d'un séjour à l'hôpital.



Quelle est leur forme ?

C'est un document écrit qui doit être daté et signé avec vos nom, prénoms, date et lieu de naissance.

Si vous êtes dans l'impossibilité physique d'écrire, demandez à quelqu'un de le faire devant vous et devant deux témoins (dont la personne de confiance).

Les directives anticipées peuvent être écrites sur papier libre, ou via des formulaires proposés par l'HAS.



Informations importantes à mentionner

Vous pouvez aborder ce que vous jugez important concernant :

- votre vie, vos valeurs, convictions et préférences
- ce que vous redoutez le plus
- les traitements et techniques médicales que vous ne souhaiteriez pas
- vos attentes concernant l'aide des soins palliatifs
- les conditions souhaitées en fin de vie

Service Communication de l'HAS

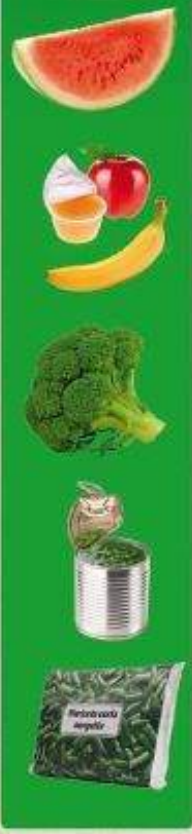
MANGER, BOUGER, C'EST LA SANTÉ



EAU
à volonté

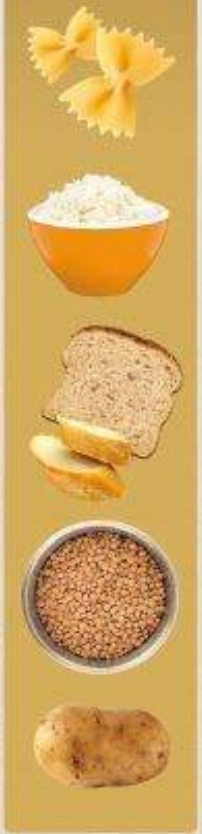
LÉGUMES
FRUITS

au moins
5 par jour



FÉCULENTS

à chaque
repas



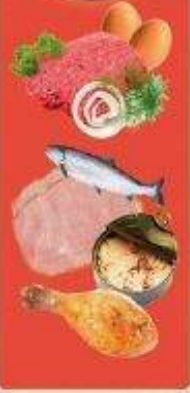
LAIT
FROMAGE
YAOURT

3 par jour



VIANDE OU
POISSON OU
OEUF

1 à 2 fois
par jour

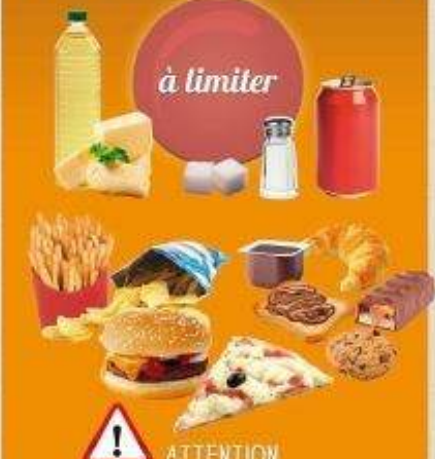


BOUGEZ
AU MOINS
30 MINUTES
PAR JOUR



MATIÈRES GRASSES
PRODUITS SUCRÉS OU SALÉS

à limiter



ATTENTION
AUX GRAISSES, SUCRES
ET SEL CACHÉS



MANGERBOUGER.FR



TABAC

DE BONNES RAISONS D'ARRÊTER

En France, le tabagisme est responsable de 73 000 décès chaque année, dont 44 000 dus à un cancer. **Arrêter de fumer, c'est préserver sa santé et celle de son entourage.**

1 jour sans fumer	2 jours sans fumer	15 jours sans fumer	Quelques mois sans fumer	1 an sans fumer	+ de 5 ans sans fumer
la tension et le rythme cardiaque sont stabilisés.	les odeurs et les saveurs sont perçues plus finement, la nicotine n'est plus détectable dans le sang.	le souffle s'améliore.	l'effort physique modéré est plus facile.	le risque d'infarctus du myocarde diminue de moitié.	le sur-risque de cancer lié au tabac est diminué de moitié.

Parlez-en à votre médecin traitant ou contactez Tabac Info Service (39 89) pour être mis en relation avec des tabacologues. Ces interlocuteurs vous accompagneront dans votre projet de sevrage. Substituts nicotiniques, médicaments, thérapies pourront être envisagés.

Notre conviction : la recherche vaincra le cancer.
Notre ambition : libérer l'extraordinaire potentiel de la recherche française en cancérologie.
Notre objectif : parvenir un jour à guérir le cancer, tous les cancers.

Fondation pour la recherche sur le cancer

www.fondation-arc.org

© 2022 Fondation pour la recherche sur le cancer - Édition : Février 2015 - Réimpression : Mars 2022 - Carte d'impression

ALCOOL

QUELS RISQUES? COMMENT CHANGER SES HABITUDES?

La consommation d'alcool augmente le risque de développer un cancer. Limiter, voire arrêter de boire de l'alcool, c'est l'affaire de tous !

ALCOOL ET CANCERS

- La consommation d'alcool augmente le risque de développer un cancer des voies aérodigestives supérieures (cavité buccale, larynx et pharynx), de l'œsophage, du foie, du côlon-rectum et du sein chez la femme. L'augmentation de risque est observée dès une consommation moyenne d'un verre par jour, quelle que soit la boisson alcoolisée.
- En France, elle est la 2^e cause de décès par cancer évitable (15 000 par an), juste après le tabagisme.

LES REPÈRES ACTUELS

Avoir des jours dans la semaine sans consommation.

Réduire sa consommation d'alcool à chaque occasion, boire lentement, en mangeant et en alternant avec de l'eau.

Ne pas consommer plus de 10 verres standard par semaine et pas plus de 2 verres par jour*.

* Selon proposition mai 2017 par un groupe d'experts.



verre de vin 12° (20cl)



verre de bière 4° (25cl)



verre de whisky 40° (2cl)



coupe de champagne 12° (10cl)



verre d'aperitif 16° (1cl)



1/2 de liqueur 20° (1cl)

Ces seuls et recommandations ne font que limiter les risques pour la santé, ils ne les annulent pas.

Parlez-en à votre médecin traitant ou connectez-vous sur www.alcool-info-service.fr pour contacter, en tout anonymat, des professionnels qualifiés. Ils sauront notamment vous aiguiller vers des structures spécialisées en addictologie telles que les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Notre conviction : la recherche vaincra le cancer.
Notre ambition : libérer l'extraordinaire potentiel de la recherche française en cancérologie.
Notre objectif : parvenir un jour à guérir le cancer, tous les cancers.

Fondation pour la recherche sur le cancer
www.fondation-arc.org

ÉTAPE 3



À domicile

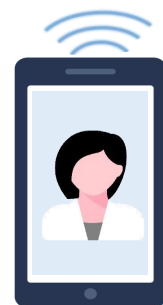
Appel veille

Une infirmière de l'équipe du service J0 vous appellera la veille de l'intervention pour vous communiquer les points suivants :

- Heure de convocation (qui n'est pas l'heure de passage au bloc opératoire)
- Consignes pour la période de jeûne (si nécessaire) et la gestion de vos traitements habituels
- Rappel des consignes de sécurité
- Rappel des consignes d'hygiène pour la préparation cutanée

Elle vérifiera avec vous les points suivants :

- Absence de problème de santé depuis la consultation
- Examens que vous avez réalisés pour la chirurgie (si indiqués)



Préparation de l'hospitalisation

Assurez-vous que vous avez bien réuni et rempli tous les documents nécessaires à l'intervention et à votre hospitalisation :

- Résultats d'imagerie (radiologie, IRM, scanner, échographie...)
- Résultats d'examens biologiques (bilan sanguin, ECBU...)
- Fiche de consentement unique remplie et signée pour : l'intervention, l'anesthésie, la chambre individuelle, la personne de confiance
- Questionnaire médical (anesthésie locale)



Consignes alimentaires

- **Restez à jeun durant les 6h qui précèdent l'heure de convocation** (ne rien manger et ne pas boire de laitages)
- **Ne consommez pas d'alcool et ne fumez pas** dans les 12h qui précèdent l'intervention
- **Vous pouvez boire des liquides clairs** (eau non gazeuse, thé ou café sucrés ou non sucrés mais sans lait, jus de fruit sans pulpe) jusqu'à 2h avant l'anesthésie
- **Vous pouvez prendre les médicaments autorisés avec une gorgée d'eau non gazeuse**

ÉTAPE 4



À domicile
Hygiène corporelle

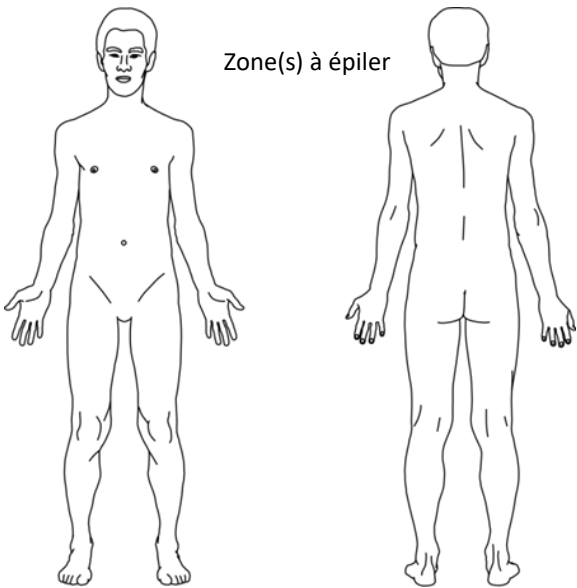


La veille de l'intervention

Dépilation de la zone opérée

La dépilation est une prescription médicale : utilisez une tondeuse ou une crème dépilatoire, n'utilisez pas le rasoir (risque de micro coupures qui favorisent l'infection).

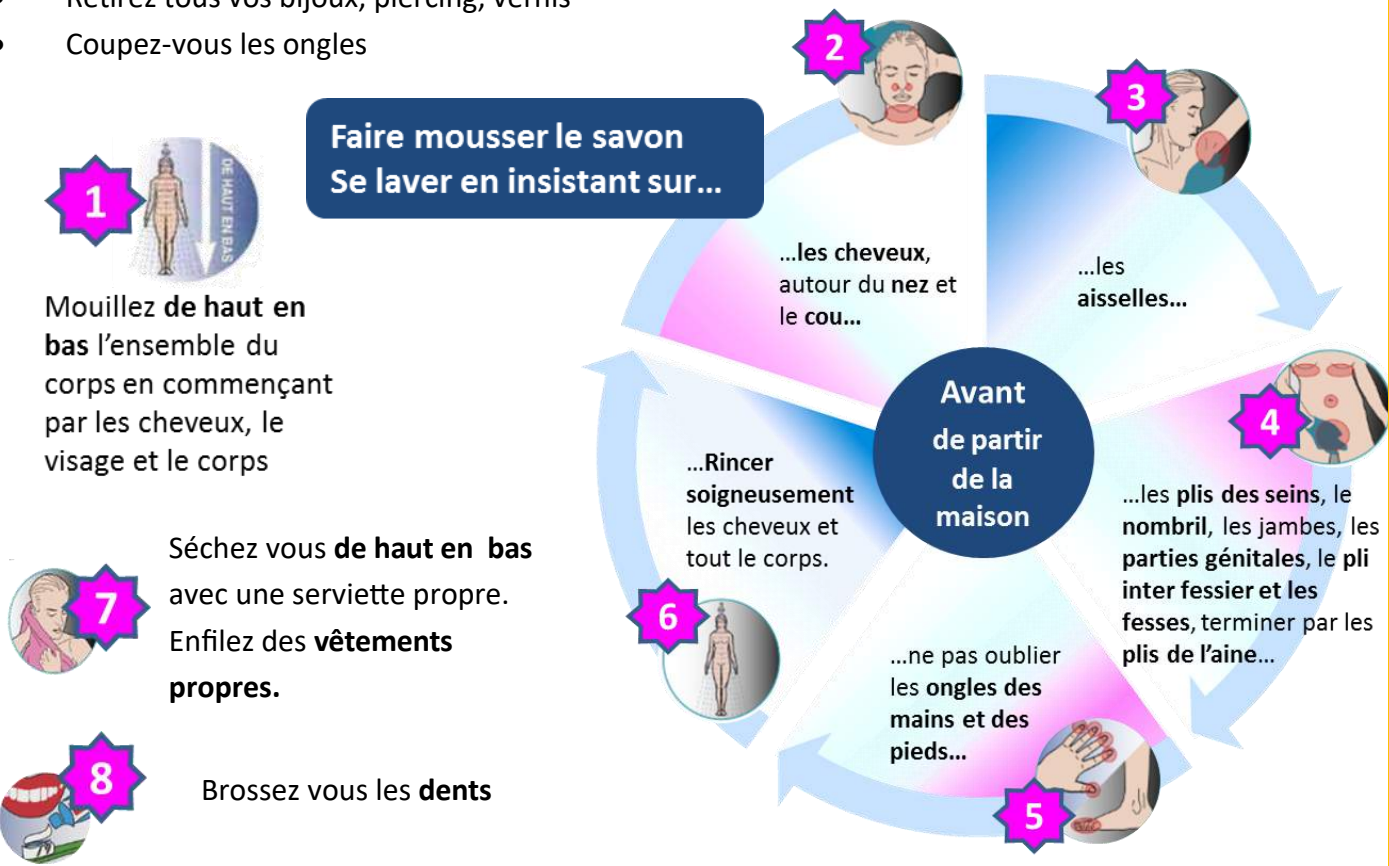
- ☐ Pas de dépilation nécessaire
- ☐ Dépiler la zone coloriée ou entourée sur le dessin



Le jour de l'intervention

Douche préopératoire avant de partir

- Utilisez un savon neuf et un linge de toilette propre du jour
- Retirez tous vos bijoux, piercing, vernis
- Coupez-vous les ongles



Ni maquillage, ni vernis à ongles, ni bijoux, ni objets de valeur

ÉTAPE 5



À l'hôpital le jour de l'intervention

Enregistrement à l'accueil du patient J0



Niveau -1 | OUEST | ascenseur bleu
Heure d'arrivée donnée lors de l'appel de la veille
(voir plan p2)



N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE DOSSIER

- Vous allez être pris en charge à l'accueil J0
- Un vestiaire sera mis à votre disposition pour vous changer en tenue de bloc opératoire
- Vos bagages seront sécurisés et pris en charge par une équipe qui les fera monter dans votre chambre
- Vous serez installé en salle d'attente jusqu'à votre entrée au bloc opératoire
- Ces étapes vous sont décrites en page 13

Informations pratiques

- Pour des raisons d'organisation de service et d'hygiène (prévention des infections) ainsi que de confidentialité médicale, nous vous demandons autant que possible de ne pas attendre dans le service (sauf patient mineur ou sous tutelle)

Coordonnées des personnes à joindre si nécessaire

- Le secrétariat d'endoscopie (= secrétariat d'UCA) : **04 83 16 25 87**



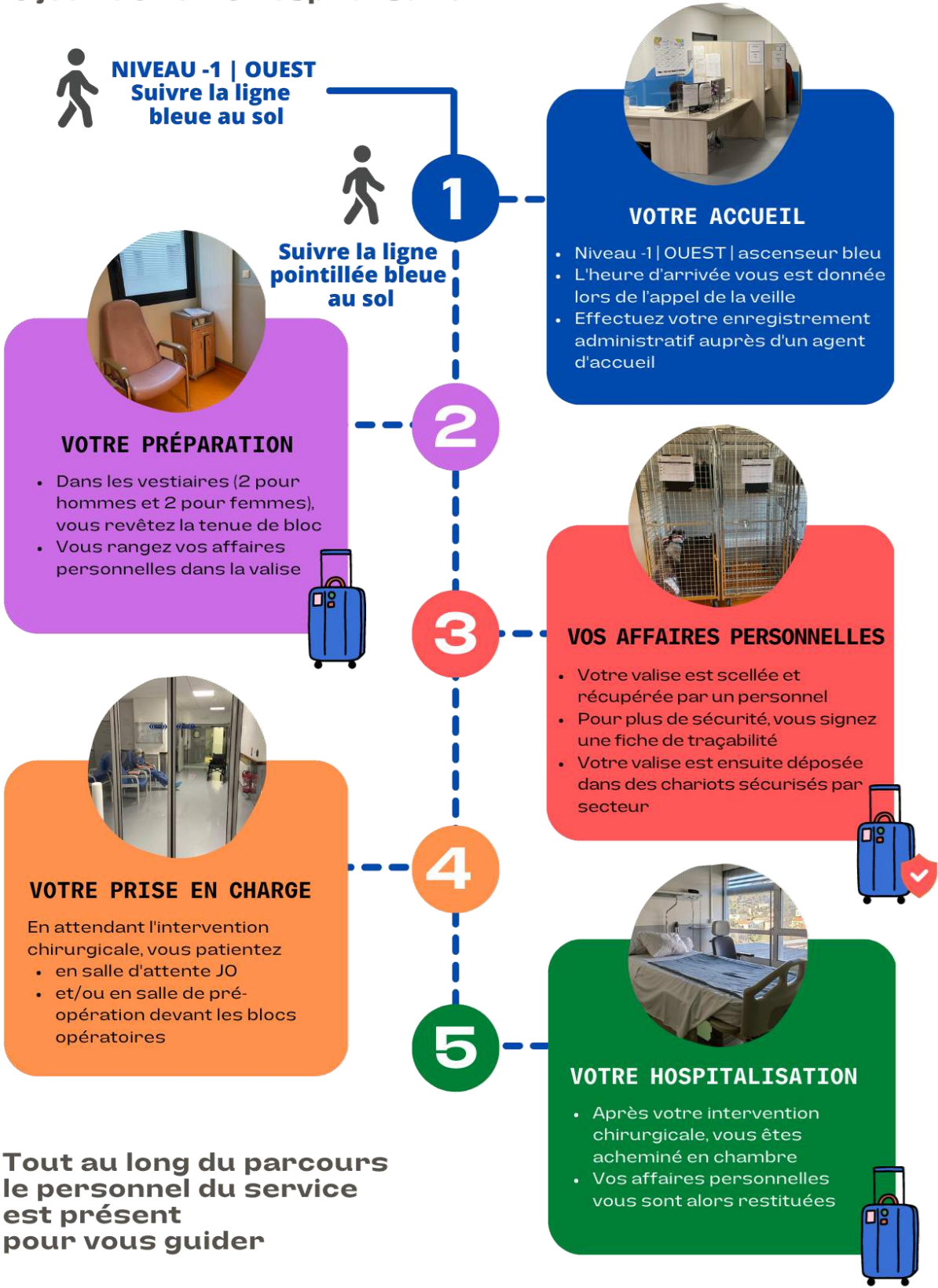
Votre avis nous est précieux. Vous serez sollicité pour donner votre avis avec les outils suivants :

- Un questionnaire informatique E-Satis indépendant de l'hôpital et que vous recevrez après votre sortie
- Le cas échéant des questionnaires de satisfaction internes
- Vous pouvez être sollicités pour être **patient traceur** (vous êtes libres d'accepter ou de refuser)
- Si malgré nos efforts vous souhaitez nous signaler un évènement que vous jugez indésirable des **fiches de déclaration d'évènement indésirable** sont à votre disposition dans les services

ÉTAPE 5

Le parcours du patient

Patient JO
voici les étapes
que vous allez suivre
le jour de votre hospitalisation



LE TROUSSEAU POUR L'HÔPITAL

✓ Hygiène
Confort

CONSEILS POUR VOTRE TROUSSEAU



- ☐ Pyjama ou chemise de nuit
- ☐ Tenues pour le jour, amples et confortables
- ☐ Robe de chambre ou peignoir
- ☐ Sous-vêtements à changer chaque jour
- ☐ Boîte pour dentier, lunettes, appareils auditifs
- ☐ Chaussures confortables type baskets
- ☐ Paire de chaussures d'intérieur ou chaussons
- ☐ Sac à linge sale
- ☐ Serviettes de douche et de toilette
- ☐ Serviettes de table en tissu si c'est votre habitude
- ☐ Trousse de toilette complète : brosse à cheveux, brosse à dents, savon, dentifrice, shampooing, gel douche, déodorant, rasoir, protections hygiéniques féminines, cotons tiges...
- ☐ Téléphone, chargeur, écouteurs
- ☐ Bonbons au miel contre les irritations de la gorge
- ☐ Livres, journaux, jeux, tricot... pour vous occuper
- ☐ Brumisateurs d'eau minérale en période estivale

Nous vous recommandons d'emporter le strict minimum, pas de bijoux ou objets de valeur.
L'établissement ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Informations pratiques
pour les accompagnants



Pour des raisons d’organisation de service et d’hygiène (prévention des infections) ainsi que de confidentialité médicale, nous vous demandons autant que possible de ne pas attendre dans le service (sauf patient mineur ou sous tutelle). L’équipe vous appellera dès que vous pourrez rejoindre votre proche.

L’hôpital met à votre disposition un certain nombre de structures
pour vous permettre de patienter confortablement.

Un jardin arboré
avec des bancs



Une cafétéria
Des distributeurs de boissons



Des espaces de repos
à l’intérieur de l’hôpital



Un point info



Une conciergerie



Niveau 0| Hall d’accueil

LES DROITS DU PATIENT



Ministère de la Santé
et des Solidarités

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DG5/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2

Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3

L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6

Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :
www.sante.gouv.fr
Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Édition février 2006 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé 200600000 Avril 2006

16

LES DROITS DU PATIENT

LES DROITS DU PATIENT



Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne

Un hôpital moderne et innovant ouvert aux militaires et aux civils



COMMISSION DES USAGERS : DES REPRÉSENTANTS POUR DÉFENDRE VOS DROITS !

Nous pouvons
vous conseiller,
vous aider,
vous informer,
vous guider...





LA COMMISSION DES USAGERS, C'EST QUOI ?

Au sein de chaque établissement de santé, la Commission des usagers (CDU) a pour mission :

- de veiller au respect des droits des usagers
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leurs proches
- de veiller à la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients

La CDU regroupe des membres permanents et bénévoles, dont les représentants d'associations diverses*.



QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Créer un espace de dialogue et de débat entre les professionnels et les usagers pour améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'établissement. De plus la CDU peut s'autosaisir de tout sujet lié à la qualité et la sécurité des soins.



QUELLES SONT LES MISSIONS DU REPRÉSENTANT ?

- Se faire connaître et reconnaître des usagers
- Défendre les droits des usagers au sein de l'établissement
- Accompagner les usagers dans leurs démarches
- Transmettre les besoins des usagers et proposer des améliorations
- Participer aux instances : CLAN, CLUD, COVIRIS, CLIN, GT Bientraitance, Développement durable, Journée sécurité du patient



*** Membres de la CDU :** Président | Médiateurs médecins et non médecins | Membres des conseils de la fonction militaire, présidents de catégories, ou président du personnel militaire | Membres des associations de réservistes, des associations agréées d'anciens combattants, ou des associations de retraités militaires | Membre représentant de l'association des visiteurs bénévoles de l'Hospitalité Notre-Dame des Armées (HNDA) | Représentant de l'Association des Paralysés de France (APF) | Représentant de France REIN | Représentant de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADM/D) | Représentant de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) | Représentant de l'ASP VAR | Représentant association UFC Que Choisir Toulon | Autres membres



Nous contacter

hia-sainte-anne-ru.crc.fct@def.gouv.fr



04 83 16 20 25/26



solidarites-sante.gouv.fr

13/07/2022 / QUA-FI-1856

Service communication IAS SA

LES DROITS DU PATIENT

17

Qualité des Soins VOTRE AVIS EST PRÉCIEUX

e-Satis

 Votre expérience
est utile à tous !

Renseignez votre email à l'admission et
répondez à e-Satis, l'enquête
nationale de la Haute Autorité de santé.

CRÉATION : PHOTIS PARMANETIS



HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Avec le soutien de
**France
Assos
Santé**
La voix des usagers

LES DROITS DU PATIENT

C'est quoi QualiScope ?

- **un service d'information grand public** sur le niveau de qualité et de sécurité des soins mesuré par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans tous les hôpitaux et cliniques de France
- **un accès à l'ensemble des résultats** des indicateurs qualité et sécurité des soins et de la certification des établissements de santé de France (ci-contre QR Code à scanner)
- **un moteur de recherche** et un panorama interactif permettent d'accéder aux données de plus de 4 000 sites hospitaliers en effectuant une recherche par nom d'établissement, zone géographique, activité, résultat de certification, résultat d'indicateur, etc.
- **des données** développées et mesurées en toute indépendance par la HAS, avec des méthodes robustes assurant leur fiabilité et leur comparabilité entre établissements de santé
- **des outils** de cartographie, de comparaison, de datavisualisation ou encore d'exports de données pour rendre les informations accessibles et compréhensibles par tous

Scannez-moi



DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'HNIA Sainte-Anne intègre depuis 2017, le développement durable dans sa politique et dans son mode de fonctionnement. L'hôpital est ainsi fortement engagé dans une démarche globale dite RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour limiter son impact environnemental, favoriser la qualité de vie au travail des personnels et améliorer la qualité des soins des patients.

En 2021, l'HNIA a obtenu le score de 84/100 sur le référentiel « Très Haute Qualité Sanitaire Sociale et Environnementale » (THQSE), largement au-dessus de la moyenne qui se situe autour de 64/100. Parmi les points forts identifiés par ce diagnostic, on peut citer l'utilisation d'un éco digesteur pour le traitement des bio déchets de la restauration et les jardins labellisés « Refuges Ligue de Protection des Oiseaux ». En 2022, l'HNIA Sainte-Anne a été lauréat du Prix Hélioscope-GMF-Fondation des hôpitaux, récompensant les démarches vertueuses des établissements de santé au profit des patients et de leurs familles.

En qualité d'usager au sein de notre établissement, vous pouvez vous aussi contribuer et nous soutenir dans cette démarche :

- ◆ En respectant notre personnel
- ◆ En limitant vos consommations énergétiques : éteindre les lumières, limiter la durée de la douche, éteindre le robinet lorsque vous vous brossez les dents...
- ◆ En ne jetant pas vos médicaments dans les toilettes, remettez-les à l'équipe soignante
- ◆ En triant vos déchets
- ◆ En signalant les fuites d'eau à l'équipe soignante
- ◆ En venant à l'HNIA en mobilité douce si votre état de santé le permet
- ◆ En demandant aux ambulanciers de covoiturer : oui en ambulance c'est possible
- ◆ En réalisant des gestes simples au quotidien au profit de chacun

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Coordonnées des personnes à joindre si nécessaire

Appelez l’hôpital (voir numéros ci-dessous) en cas de :

- Douleurs dans la poitrine
- Douleurs insuffisamment calmées par le traitement prescrit
- Maux de tête persistants
- Nausées, vomissements qui se prolongent
- Saignement important de la cicatrice, si elle est excessivement gonflée
- Suintement ou mauvaise odeur de la cicatrice
- Rougeur, douleur ou chaleur de la cicatrice et/ou d’une de vos jambes
- Difficultés à respirer normalement
- Température supérieure à 38.5°C
- Besoin de renseignements sur le traitement prescrit

De 7h30 à 19h00		A partir de 19h00 + samedi + dimanche + fériés	
			
Accueil J0	04.83.16.29.50 De 6h45 à 15h00	Chirurgien de garde	04.83.16.25.31
Secrétariat de :		Structure des urgences	04.83.16.20.15
Chirurgie	04.83.16.22.70	Anesthésiste de garde	04.83.16.24.39
Endoscopie	04.83.16.25.87		
Réanimation et brulés	04.83.16.23.76		
Radiologie	04.83.16.22.01		
Cardiologie	04.83.16.22.55		
En cas d’urgence vitale appelez le SAMU en composant le 15			

ÉTÉ COMME HIVER, POUR LUTTER
CONTRE LES VIRUS, IL Y A LES GESTES
BARRIÈRES

PROTEGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES

